

Turenne Investissement
société en commandité par action au capital de 11.708.665 euros
siège social : 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris
491 742 219 RCS Paris

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT
A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 10 juin 2010

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de l'activité, de la situation et des perspectives de votre Société ;
- de vous présenter les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui sont soumis à votre approbation ;

Parmi les documents mis à votre disposition, le document d'Assemblée Générale inclut, avec le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation, les différents rapports qui doivent vous être présentés :

- le présent rapport de la Gérance sur la gestion de la Société,
- le rapport de votre Conseil de Surveillance,
- les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Nous développerons dans les lignes qui suivent les principales données financières, l'évolution de nos activités et leurs perspectives, ainsi que la présentation des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

1- Les principales données financières de l'exercice 2009

L'année 2009 aura été marquée pour Turenne Investissement par une croissance des actifs sous gestion, de nouveaux investissements et une bonne résistance de la valeur du portefeuille.

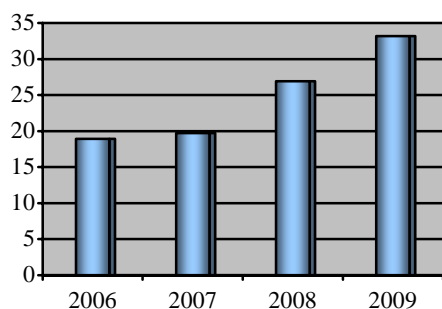
L'Actif Net Réévalué au 31 décembre 2009 (part des commanditaires) s'élève ainsi à 33,23 millions d'euros, soit **7,10 € par action**.

2- Situation de la société et perspectives d'avenir

➤ 2009 : année de croissance, ...

Turenne Investissement a réalisé une augmentation de capital d'un peu plus de 7,8 millions d'euros en décembre 2009 portant ainsi la taille de son actif net réévalué à plus de 33 millions d'euros, soit une croissance de près de 25% des actifs sous gestion sur un an et de plus de 80% depuis l'introduction en Bourse, fin 2006.

Actif net réévalué en fin d'année (en M€)



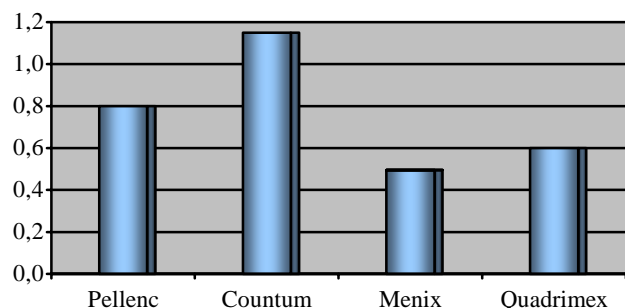
Dans une conjoncture délicate, cette levée de fonds significative permettra de saisir de nouvelles opportunités d'investissement dans des PME de qualité, en croissance et créatrices d'emplois. Turenne Investissement renforce ainsi sa capacité à investir dans les secteurs de la santé, du développement durable, des énergies renouvelables, de l'internet et des services.

➤ **... d'investissements ciblés...**

Après deux années de forts investissements (plus de 9 M€ en 2007 et en 2008), Turenne Investissement a poursuivi en 2009 sa politique ambitieuse de prises de participations.

Au cours de l'exercice, la société a investi un peu plus de 3 M€ afin d'entrer au capital de Pellenc Selective Technologies (tri sélectif des déchets), de Countum (comptage industriel et transactionnel) et de Quadrimex (produits chimiques de spécialité, sels de déneigements, déverglaçants) et de se renforcer dans Menix (implants médicaux).

Montants investis en 2009 (en M€)



➤ **Le portefeuille au 31 décembre 2009 est constitué de seize sociétés de croissance sur des secteurs porteurs :**

Le portefeuille de Turenne Investissement trouve sa solidité dans des secteurs à la fois défensifs et porteurs, que sont la santé, Internet et le développement durable. La conjoncture reste néanmoins difficile pour les quelques sociétés opérant dans le secteur de la distribution spécialisée.

Au 31 décembre 2009, Turenne Investissement dispose ainsi, d'un portefeuille de seize sociétés, représentant une valorisation de 23 millions d'euros à comparer à une valorisation totale de 22,4 millions d'euros au moment de l'investissement. Les participations sont réparties dans 4 secteurs d'activité principaux :

Santé :

- ◆ Aston Medical, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- ◆ Capsule Technologie, leader mondial des solutions de connectique des appareils médicaux aux systèmes d'information hospitaliers ;

- ◆ Menix (Dedienne Santé et Serf), nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) ;

Développement durable :

- ◆ CEDE, spécialiste des solutions de chauffage thermodynamique (pompes à chaleur) ;
- ◆ Pellenc Selective Technologies, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- ◆ Countum, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers et d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci ;
- ◆ Solem, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;

Internet et services externalisés :

- ◆ Dromadaire, leader français de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- ◆ Globe Diffusion, spécialiste du marketing terrain ;
- ◆ Idé Groupe, leader français des services d'infographie à destination des media papier et électroniques ;
- ◆ Mediastay, un des leaders européens du « performance marketing » ;
- ◆ Lucky Surf, société sœur de Mediastay en Amérique du Nord ;
- ◆ Webhelp, un des leaders français de l'externalisation de centres d'appels et de gestion de la relation clients ;

Distribution spécialisée :

- ◆ Carven, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- ◆ Climadiff, leader français des ventes de caves à vin ;
- ◆ Quadrimex, distribution de produits chimiques de spécialité.

Vous trouverez en **Annexe 1** les informations requises par les articles L 233-6 et L 233-7 du Code de Commerce, concernant les passages de seuil définis par l'article L 247-1 du même code.

2-2 Autres événements importants survenus en 2009

➤ **Augmentation de capital :**

Aux termes d'une décision du Gérant en date du 4 décembre 2009, prise en vertu d'une délégation de compétence décidée aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2008, le Gérant a constaté une augmentation du capital social de la société d'un montant total de 7.805.990 euros, par émission de 1.561.198 actions nouvelles, dont 3.902.995 euros de montant nominal, et 3.902.995 euros de prime d'émission.

➤ **Accroissement des capacités d'investissement (à travers les co-investissements) :**

Turenne Capital a levé en 2009 quatre nouveaux Fonds d'investissement, le FCPI Ecotech et Développement Durable, le FIP Croissance et Financement et le FIP Hexagone Croissance 4 et le FIP Hexagone Patrimoine 2, pour un montant total de 33 millions d'euros.

Ces quatre véhicules d'investissement ont vocation à co-investir aux côtés de TURENNE INVESTISSEMENT quand leur politique d'investissement s'y prête.

Les ratios de co-investissements sont revus semestriellement et sont calculés en fonction de la capacité résiduelle d'investissement de chaque véhicule.

Depuis le 1er janvier 2010, les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement, aux cotés des fonds gérés par Turenne Capital Partenaires, varient entre 18 % et 54 % en fonction de la nature des investissements.

2-3 Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2009

Néant

2-4 Perspectives de développement

Avec la réalisation d'une augmentation de capital fin 2009, Turenne Investissement s'est donné les moyens de continuer à soutenir des PME en forte croissance, porteuses d'un véritable projet d'entreprise, et d'accompagner les entrepreneurs dans la durée, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement.

Dans un environnement économique où les conditions d'investissement sont rendues favorables par la baisse des valorisations, Turenne Investissement étudie actuellement plusieurs dossiers dont certains devraient aboutir au cours des prochains mois.

Conformément à sa politique d'investissement et en raison du retrait prévisible des banques du domaine du capital investissement, Turenne Investissement pourra également envisager des prises de participation dans des fonds ou véhicules d'investissement ayant une politique d'investissement comparable ou complémentaire à la sienne.

En outre, compte tenu de la durée moyenne des investissements réalisés, des cessions de participations pourraient être réalisées durant l'année en fonction des opportunités. La volonté de Turenne Investissement est de dégager la meilleure valorisation possible pour ses actionnaires dans la durée.

2-5 Prévisions ou estimations de bénéfice

Compte tenu de la nature de ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats au rythme et au montant des cessions de participations effectuées, la Société n'envisage pas de faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

2-6 Politique de communication financière

La Société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué chaque trimestre. Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise également une réunion d'information par an ouverte aux analystes et investisseurs ainsi qu'à la presse.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la Société sont diffusées sur son site Internet : www.turenne-investissement.com.

2-7 Activités de la société en matière de recherche et développement

Turenne Investissement n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

3- Informations financières

3-1 Actif net réévalué

L'information financière la plus représentative est l'Actif Net Réévalué (ANR) par action. Cet Actif Net Réévalué est calculé en appliquant des méthodes de valorisation très prudentes.

L'Actif Net Réévalué au 31 décembre 2009 (part des commanditaires) s'élève à 33,2 millions d'euros, soit 7,10 € par action.

Après retraitement de l'augmentation de capital, l'actif par action affiche un recul limité de 4,1 % sur un an dans un environnement économique pourtant particulièrement dégradé.

Ce repli s'explique principalement par les dépréciations constatées sur deux participations, Carven et Climadiff, afin de tenir compte du ralentissement de la consommation et de la baisse du chiffre d'affaires de ces spécialistes respectifs du prêt-à-porter et de la vente de caves à vin. Ces investissements bénéficient d'une garantie de la part d'OSEO, à hauteur de 50% de l'investissement initial et sous réserves de certaines conditions.

En revanche, Turenne Investissement a réévalué sa participation dans Menix à l'occasion de l'augmentation de capital réalisée en juin dernier.

Turenne Investissement rappelle que, par prudence, elle valorise l'essentiel de ses participations à leurs prix de revient et non sur la base de comparables boursiers.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ont été valorisées sur la base de leur cours de clôture au 31 décembre 2009.

Les principaux éléments de ces comptes sont présentés ci-après :

L'actif net au 31 décembre 2009 se décompose ainsi :

- ◆ Actifs financiers (16 participations) : 69 %, soit 23,0 millions d'euros ;
- ◆ Disponibilités et valeurs mobilières de placement : 29,5 %, soit 9,8 millions d'euros placés dans des fonds monétaires et obligataires ;
- ◆ Actifs incorporels (frais d'établissement) : 1,5 %, soit 0,5 million d'euros.

3-2 Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 31 882 288 €.

L'Actif du bilan comprend 20 519 640 € de titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP), 492 733 € d'immobilisations incorporelles, 406 839 € de créances rattachées, 606 308 € d'intérêts courus, 111 459 € de créances, 9 678 195 € de valeurs mobilières de placement, 6 935 € de disponibilités et 47 741 € de charges constatées d'avance.

Le passif du bilan se compose de 31 650 633€ de capitaux propres et de 321 655 € de dettes fournisseurs, autres dettes et comptes rattachés.

Le délai de paiement des fournisseurs est en moyenne de 137 jours.

Dettes échues	45,00 €
Dettes à échoir inférieures à 30 jours	86 739,84 €
Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2009	86 784,84 €

Les frais relatifs à l'augmentation de capital de décembre 2009, d'un montant de 366 325 € n'ont pas été immobilisés à l'actif, mais ont été imputé directement dans le compte « prime d'émission ». Aucune autre modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ni aux méthodes comptables.

3-3 Compte de résultat

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires en 2009.

En l'absence de cession significative au cours de l'année 2009, le **résultat net** (part des minoritaires) de Turenne Investissement ressort à - **1 418 134 €** à comparer à un résultat négatif de 1 324 872 € pour l'exercice 2008. Cette perte correspond au montant des charges d'exploitation (dont l'amortissement des frais d'établissement) supportées sur l'année. Ces charges d'exploitation ont diminué de 12% par rapport à 2009, en raison de la baisse des honoraires et des frais liés aux opérations d'investissement ainsi que des honoraires juridiques.

Les produits financiers sont composés des intérêts des obligations et des avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille, des reprises sur provision comptabilisées en 2008 pour Aston Médical et les actions Turenne Investissement détenues en propre (dans le cadre du contrat de liquidité) ainsi que des plus values générées par les placements de trésorerie.

Les charges financières correspondent aux provisions comptabilisées pour la dépréciation des titres des sociétés Béranger (Carven), Climadiff, Aston Médical et les actions Turenne Investissement détenues en propre. On notera que la réglementation comptable n'autorise, à ce jour, que la comptabilisation des provisions sur titres, pas celle des plus-values latentes.

Le résultat exceptionnel provient principalement de la cession d'une partie des actions Menix, au prix de la dernière opération (+50 312 €) et de la cession des actions J2K Holding (+52 960 €). Par ailleurs les opérations de cessions du contrat de liquidité ont généré un résultat exceptionnel de 35 212 €.

Le résultat net se décompose en :

en €	2009	2008
Résultat des opérations en revenus	-1 556 619 €	-1 321 998 €
Résultat des opérations en capital	138 485 €	- 2 874 €
en €	2009	2008
Produits exceptionnels	937 086 €	1 851 316 €
Charges exceptionnelles	798 601 €	1 854 190 €
Résultat exceptionnel	138 485	- 2874

Compte tenu du résultat net déficitaire et de la stratégie toujours offensive d'investissement pour 2010, il ne sera pas proposé de dividende au titre de l'exercice 2009 lors de la prochaine Assemblée Générale de Turenne Investissement.

4- Evolution du cours de Bourse

4-1 Evolution du nombre d'actions

Turenne Investissement est cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006. Le capital social de Turenne Investissement s'élève depuis le 4 décembre 2009 à 11 708 665 €, il est divisé en 4 683 466 actions de 2,50 € de valeur nominale.

4-2 Evolution du cours de l'action

Le cours de Bourse de Turenne Investissement a progressé de 70 % au cours de l'année 2009.

Le cours moyen au cours de l'année 2009 s'établit à 4,47 €, avec un plus haut de 5,54 € atteint le 26 octobre 2009, et un plus bas de 2,89 € le 5 janvier 2009.

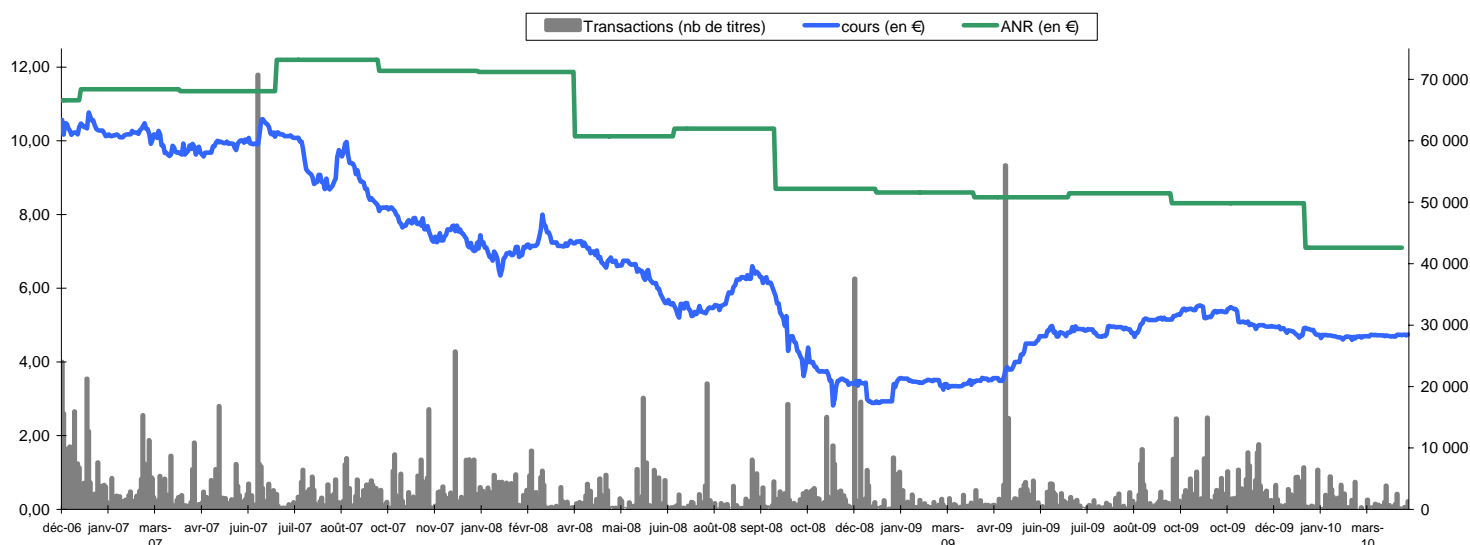
Le volume moyen des échanges (1 888 titres quotidien) représente 0,04 % du capital. Au total, les transactions ont atteint 520 963 titres au cours de l'année 2009, soit 11,1 % du capital.

Par ailleurs le cours de bourse affiche une décote moyenne par rapport à l'ANR de 44 % au cours de l'année 2009.

Evolution du cours des actions Turenne Investissement sur la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 (source Euronext) :

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
cours	5,54	2,89	520 963

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
cours	4,92 €	2,89 €



5- Actionnariat

➤ Franchissement de seuil

En application des articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons des franchissements de seuil qui nous ont été signalés au cours de l'exercice 2008.

- la société Ventos, domiciliée 40 rue du Curé – L-1368 Luxembourg, a franchi à la hausse le seuil de 10%,

- la société Generali Investments France, domiciliée 7 boulevard Haussmann à Paris a franchi à la hausse le seuil de 5%
- Monsieur François DUFAUT, résidant 2 bis chemin des Sablons – 78600 Mesnil le Roi, a franchi à la baisse le seuil de 5%.

➤ **Actionnariat salariés**

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant l'état de la participation des salariés au capital social, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

6- Versement du dividende 2008

L'Assemblée Générale du 19 mai 2009 n'a pas voté le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2008.

7- Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a engagé aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

8- Affectation des résultats proposés par le Conseil de Surveillance

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduisant par une perte de 1 418 134 € aucun dividende statutaire ne sera versé aux Associés Commandités et aucun dividende ne sera versé aux Associés Commanditaires.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été payé au titre de l'exercice 2008.
Aucun dividende statutaire n'a été versé aux associés commandités au titre de l'exercice 2008.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

9- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Il est proposé l'attribution d'une somme de 65 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, une enveloppe de jetons de présence de 65 000 €.

10- Conventions réglementées

La gérance informe les actionnaires qu'il existe deux conventions relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce.

- a. Le contrat de conseil entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;
- b. Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;

11- Organes sociaux et contrôle de la société

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe 2 du présent rapport.

Aucun mandat des quatre membres du Conseil de Surveillance ne vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

12- Accroissement des ressources de la société

Au 31 décembre 2009, les disponibilités de Turenne Investissement se montent à 9 685 130 €, hors intérêts courus sur créances.

Conformément à l'application des articles L 255-129-1 et L 255-129-2, nous vous informons que la Gérance dispose d'une délégation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2008 pour effectuer, dans les 26 mois, des augmentations de capital ne pouvant excéder 125 millions d'euros.

13- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

A partir du 13 octobre 2008 et pour une durée de deux ans, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Ce Contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement européen (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 1er octobre 2008.

Ce Contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) en date du 23 septembre 2008.

Un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature le 13 octobre 2008 ; au 31 décembre 2009, seuls 175 000 € y ont été affectés.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2009 :

- Nombre d'actions : 39 243
- Solde en espèce du compte de liquidité : 12 438,64 €

Le bilan de ce programme pour l'année 2009 est le suivant :

	quantité	Montant (€)	Prix moyen (€)
achat	108 364	477 980	4,41
vente	103 943	433 498	4,17

Ces transactions se traduisent par un gain de 30 514 € pour Turenne Investissement depuis la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

14- Organes d'administration, de Direction et de Direction Générale

14-1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société

La société Turenne Investissement est une société en commandite par actions. A ce titre, la Société comprend deux catégories d'associés :

- des associés commandités, qui répondent solidairement et indéfiniment du passif social ;
- des associés commanditaires, qui ont la qualité d'actionnaires et dont la responsabilité est limitée au montant de leurs apports. Les associés commanditaires doivent s'abstenir de s'immiscer dans la gestion interne de la Société. Les associés commanditaires élisent un Conseil de surveillance qui exerce le contrôle permanent de la Société.

Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent la double consultation des associés commanditaires réunis en assemblée générale et des associés commandités, soit en assemblée, soit par consultation écrite. Les décisions ne sont valablement prises que si elles ont été valablement adoptées par chaque catégorie d'associés, commanditaires d'une part, commandités d'autre part.

Un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la Société sont choisis pour diriger la Société. Le ou les premiers gérants sont désignés statutairement. La nomination ou la révocation des gérants est de la compétence exclusive des associés commandités (article 8.1 des statuts).

Le Gérant dispose pour sa part des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

14-2 Gérants, commandités, Conseil de Surveillance et membres de la Direction

➤ **Gérants et commandités**

L'administration de Turenne Investissement est confiée à un gérant, la société TCP Gérance I, dont les associés sont Turenne Holding et François Lombard.

Les associés commandités sont :

- TCP Gérance I, société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 29-31 rue St Augustin - 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 512 RCS Paris.
- Turenne Participations SAS, société par actions simplifiée, au capital de 300 000 € dont le siège social est situé 29-31 rue Saint Augustin – 75002, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 009 RCS Paris.

➤ **TCP Gérance I**

TCP Gérance I n'exerce aucun mandat social, autre que celui de Gérant de la Société.

TCP Gérance I a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation en qualité de commanditaire dans la Société, et

- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement,

➤ **Turenne Participations SAS**

Turenne Participations SAS a pour Président M. François Lombard, nommé pour une période indéterminée.

Son capital est, à la date d'enregistrement du présent document de base, détenu par Turenne Capital et les membres de l'équipe de gestion.

Turenne Participations SAS a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation (en qualité de commanditaire) dans la Société, et
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement,

Turenne Participations n'exerce aucun mandat social.

➤ **Déclarations relatives aux commandités**

A la connaissance de la Société :

- aucun commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun commandité n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun commandité n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun commandité n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

➤ **Conseil de surveillance**

Turenne Investissement s'est doté d'un Conseil de Surveillance, composé de quatre membres.

Les membres en sont les suivants :

- Michel Biégala (Président du Conseil de Surveillance)
- Yves Turquin
- Christian Toulouse
- Philippe Bodson

Le Conseil de Surveillance a pour mission d'examiner périodiquement et au moins une fois par an les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit.

Cet examen conduira notamment le Conseil de Surveillance à :

- faire le point sur la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit et plus généralement sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise ;
- vérifier que les questions stratégiques sont convenablement préparées et débattues ;

- évaluer l'efficacité du Conseil de Surveillance dans son ensemble et la contribution effective de ses membres individuels aux travaux de celui-ci ;
- examiner les modalités de fixation et d'attribution des jetons de présence ;
- examiner par ailleurs les candidatures éventuelles à un mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes questions relatives aux droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance.

M. Michel Biégala est juriste et économiste de formation, diplômé de la Faculté de Droit de Paris (DES, 1962) et de l'INSEAD (MBA, 1963). Il a débuté sa carrière comme analyste financier de la Banque DE NEUFLIZE SCHLUMBERGER (1963/1966).

Il rejoint ensuite le Groupe SCHNEIDER en 1967 comme Directeur Général de UFITOUR, holding en charge de la diversification du Groupe dans les secteurs des Loisirs, du tourisme et de l'hôtellerie.

En 1972, il rejoint le Groupe PERRIER pour prendre en charge la création, le développement et la direction des activités internationale. Nommé Président et Directeur Général des filiales aux Etats-Unis et au Brésil, au chiffre d'affaires d'environ 400 M\$, il en a conservé la responsabilité jusqu'en 1981.

A partir de 1982, il a dirigé et développé les activités de capital développement du Groupe 3I. De 1982 à 1992, il a été Vice Président et Directeur Général de 3I France, et Directeur Général de 3I Continental Europe.

En 1989, il est élu Vice Président, puis en 1991 Président, de l'AFIC (1991/1993).

En 1993, il rejoint le Groupe MORGAN GRENFELL dont il est nommé Directeur Général de la banque d'affaires (1993/1996) et responsable des fonds d'investissement (1996/1999). Michel BIEGALA est, depuis 2000, Gérant de la FINANCIERE FRANKLIN, société de conseils financiers et de participations et administrateur et/ou membre du Conseil de Surveillance de plusieurs sociétés.

M. Christian Toulouse, diplômé de l'Essec et de la Wharton School de Philadelphie (MBA), a travaillé chez Davum (groupe Saint Gobain – Pont à Mousson) en 1971 et 1972. Il entre dans l'entreprise familiale Docks de France, début 1973, en devient Vice-Président Directeur Général et de Président de la Centrale d'achats et d'enseignes Paridoc. et la quitte en août 1996 à l'issue de l'OPA d'Auchan.

En 1997, il prend une participation dans le Furet du Nord avec la fonction de co-Président ; l'entreprise est revendue au groupe Hachette en 2000. Depuis cette date, il exerce des fonctions de conseil, d'administrateur indépendant et de membre de comité d'investissement auprès de gérants de fonds.

M. Yves Turquin est diplômé de Sup. de Co. Lyon, d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Après avoir été auditeur financier en Grande-Bretagne et en Allemagne, il a été successivement directeur général puis président du Cabinet Roger Turquin, puis président du groupe international d'audit et de conseil, Interaudit. Lors du rapprochement du Cabinet Turquin, Buthurieux & Associés avec le groupe Mazars, il est devenu associé de Mazars et président de Mazars & Guerard Turquin, jusqu'à son départ en 1998.

Présent dans divers conseils d'administration pour le Medef, il a, notamment, exercé des mandats d'administrateur, au sein du groupe Apicil-Arcil, institutions de retraite et de prévoyance, comme président de la commission financière et du comité d'audit. Il a été président du groupe Ampère et président du groupe Micils, mutuelles santé, jusqu'en 1999.

Il a, par ailleurs, exercé deux mandats comme Conseiller du commerce extérieur de la France et a été président de la commission nationale Europe centrale et orientale.

M. Philippe Bodson a obtenu le diplôme d'ingénieur civil (Université de Liège) ainsi qu'un Master Degree en Business Administration (MBA) à l'INSEAD.

En 1977, il a rejoint Glaverbel et y a occupé la fonction d'administrateur délégué de 1980 à 1989. De 1989 à 1999, il a été administrateur délégué de Tractebel et président d'Electrabel et Distrigaz. De 1999 à 2003, il fut sénateur.

Il est actuellement président du conseil d'administration de Exmar, Floridienne et Hamon, président de Free Fair Post Initiative (NGO) et membre du conseil d'administration de AEI (Houston), Bluesky, Cobepa, et membre de l'Advisory Board Europe de Crédit Suisse.

➤ **Déclarations relatives aux membres du Conseil de Surveillance**

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

➤ **Autres personnes intervenant dans la gestion de la Société**

TCP Gérance I, Gérant de la Société, a conclu une convention de conseil avec TCP, dont les modalités sont exposées au paragraphe 6.4 de la première partie du prospectus.

A ce titre, les investissements et prises de participations sont sélectionnés, analysés, proposés et suivis par TCP, selon les modalités exposées au paragraphe 6.4 de la première partie du prospectus.

➤ **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale**

Il est rappelé que la Société investit avec certains fonds gérés par TCP, laquelle est elle-même dirigée et contrôlée indirectement par Turenne Holding, elle-même contrôlée par M. François Lombard.

Les conflits d'intérêts potentiels pouvant résulter de cette situation sont couverts par le contrat de co-investissement et son avenant décrits à la section 6.2.3 de la première partie du prospectus qui est conforme à la charte de l'AFIC. Les intérêts des Fonds et de la Société sont « alignés » au maximum dans le sens où leurs prix de revient/ de cession sont identiques. Les différentes dérogations prévues dans le contrat de co-investissement ont pour principal objectif de régler certains cas particuliers (ratio à respecter, durée du fonds ...)

Il est à noter que ce contrat de co-investissement a été approuvé par le conseil de surveillance de la Société en date du 6 octobre 2006. De plus, quand des dérogations sont mises en œuvre par le Gérant dans le cadre du co-investissement, le conseil de surveillance de la Société en est informé. De la même manière, les pourcentages de co-investissement, établis semestriellement par le Gérant, sont revus par le commissaire aux comptes de la Société et le conseil de surveillance en est informé.

Il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels. Il est précisé qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt dans le cadre du calcul de la rémunération du gérant, dans la mesure où cette rémunération est calculée sur les capitaux propres et non l'actif net comptable réévalué. En effet, les capitaux propres ne tiennent pas compte des plus values latentes, seules sont comptabilisées les plus values réalisées ou provenant d'opérations de

restructuration : échange de titres, fusion. Quant aux dividendes dus aux commandités, ils sont calculés uniquement sur les plus values réalisées.

Aucun associé commandité n'est présent au Conseil de Surveillance.

Concernant les gérants, commandités, membres du conseil de surveillance et membres de la direction, il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

➤ **Le Comité d'Audit**

Le Conseil de Surveillance de la société a par ailleurs :

- nommé un Comité d'Audit qui exerce sa mission d'assistance à la Gérance sur l'arrêté des comptes semestriels et les situations trimestrielles d'Actif Net réévalué ;
- adopté un règlement intérieur et un code de déontologie contenant les règles de bonne conduite et de déontologie applicable à ses membres.

➤ **Le Déontologue**

Le Conseil de Surveillance a désigné en qualité de déontologue M. Philippe Tardy-Joubert.

Le déontologue a pour mission de participer à la rédaction des procédures et des règles et de veiller à ce qu'elles soient en permanence adaptées aux situations. Il devra s'assurer du respect ou de l'application de l'ensemble des règles au sein du Code de Déontologie.

Il a également pour missions de prévenir et, si nécessaire, d'arbitrer, les conflits de toute nature pouvant survenir au sein de la société ou entre cette dernière et toute personne, entreprise ou entité avec laquelle elle entretient des relations, dont notamment les sociétés du portefeuille et les co-investisseurs.

Le déontologue peut ainsi être saisi par tout moyen y compris verbalement, par toute personne dirigeante ou actionnaire de la société.

➤ **Le Comité des rémunérations**

Turenne Investissement n'employant aucun salarié, il n'a pas été créé de comité des rémunérations.

15- Rémunération des mandataires sociaux, de la gérance et liste des mandats et fonctions exercées

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce (loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi NRE) prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution des jetons de présence votés par l'Assemblée.

Les montants versés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont été les suivants :

- Monsieur Michel Biégala (Président du Conseil et membre du Comité d'Audit) : 30 000 €
- Monsieur Yves Turquin (membre du Conseil et Président du Comité d'audit) : 15 000 €
- Monsieur Pierre Rey-Jouvin (membre du Conseil et du Comité d'audit – jusqu'au 3 juin 2009) : 5 000 €
- Monsieur Christian Toulouse (membre du Conseil) : 10 000 €
- Monsieur Philippe Bodson (membre du Conseil – depuis le 20 juillet 2009) : 5 000 €

La rémunération du gérant TCP Gérance I SARL pour l'année 2009 est calculée suivant l'article 8.5 des statuts.

Selon les statuts, les honoraires du gérant TCP Gérance I SARL pour l'année 2009 auraient dû s'élever à 633 221 € TTC. Ces honoraires sont ensuite affectés à 95% à Turenne Capital Partenaires en rémunération d'un contrat de conseil.

Néanmoins, les statuts stipulent qu'un pourcentage du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par la gérance ou par la société Turenne Capital (la « Société de Conseil ») dans le cadre de transactions concernant des actifs de Turenne Investissement et de ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération de la gérance.

Pour l'exercice 2009, la somme de la quote part des honoraires versés par les sociétés du portefeuille, et venant en déduction des honoraires du gérant, s'élève à 43 980 € TTC.

Le montant net des honoraires de la gérance a donc été de 589 241 € TTC.

16- Opérations sur les titres Turenne Investissement réalisés par les dirigeants

Le nombre de titres détenu par les dirigeants au 31 décembre 2009 sont les suivants :

Dirigeants	Nombre de titres détenu au 31/12/2009	Nombre de titres détenu au 31/12/2008
François Lombard (en direct ou via des sociétés apparentées)	112 060	41 952
Turenne Participations	72 637	72 637

Membres du Conseil de Surveillance	Nombre de titres détenu au 31/12/2009	Nombre de titres détenu au 31/12/2008
Michel Biégala	837	3
Yves Turquin	5 005	3 002
Christian Toulouse	1	1
Philippe Bodson	1	0

17- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

La société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut donc pas faire objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant la prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

Les articles 8.1 et 8.2 des statuts stipulent que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive des associés commandités

18- Renouvellement des différentes autorisations financières données à votre gérance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations données à votre gérance, en cours de validité, et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

*
* *

Il va maintenant être procédé à la présentation des rapports spéciaux de la Gérance puis à celle des rapports du Conseil de Surveillance, de son Président et, enfin, à la présentation des différents rapports de vos Commissaires aux comptes.

Les éléments contenus dans ces différents rapports ainsi que ceux figurant dans les rapports de votre Gérance, dont le Document de Référence, nous paraissent suffisants pour que vous puissiez vous faire une opinion complète sur la situation et l'activité de votre Société durant l'exercice écoulé ainsi que sur les décisions qu'il vous est proposé d'adopter.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent exactement les termes de ces différents rapports et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

La Gérance

Annexe I au rapport de la gérance : Tableau des résultats et autres éléments des 5 derniers exercices

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital en fin d'exercice			
Capital social	8 285 330	7 805 670	11 708 665
Nombre d'actions ordinaires	1 657 066	3 122 268	4 683 466
Nombre d'actions à dividende prioritaire			
Nombre maximum d'actions à créer			
Opérations et résultat			
Chiffres d'affaires (HT)			
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 756 006	- 271 352	-202 703
Impôts sur les bénéfices			
Participation des salariés			
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 355 592	- 1 324 8782	- 1 418 134
Résultat distribué		450 382	
Résultat par action			
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1,06	-0,09	-0,04
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,82	-0,42	-0,30
Dividende attribué		0,12	
Personnel			
Effectif moyen des salariés			
Montant de la masse salariale			
Montant des sommes versées en avantages sociaux			

Annexe II au rapport de la gérance - Prises de participation ou de contrôle au cours de l'exercice 2009

Société	Siège Social	Forme et objet social	Le nombre de titres détenus (donnant accès au capital)	Prix de revient	Conditions financières particulières
Quemco (holding de Quadrimex)	772 Chemin du Milieu 84 300 Cavaillon	SAS- Négoce, commercialisation, distribution, importation et toutes opération de courtage de tous produits chimiques ou liés aux industries chimiques, alimentaires, industrielles, ou agricoles et distribution de sels	620 000 actions pour 8,3 % du capital	0,62 M€	Création pour l'acquisition de Quadrimex
Pellenc Selective Technologie	125 Rue Francois Gernelle 84 120 Pertuis		24 OCABSA	0,32 M€	

Annexe III au rapport de la gérance - Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Prénom, nom, âge, adresse professionnelle	Mandat et durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercées en dehors de la Société
Michel Biegala, 70 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris	Président du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010	- Associé Gérant de la Financière Franklin ; - Président du Conseil de Surveillance de la société SIGMA Gestion ; - Administrateur de la société Oodrive S.A. - Censeur et déontologue de la société Matignon Investissement & Gestion SAS. - Administrateur ISF Capital Développement 2015 - Administrateur REM 6-24
Christian Toulouse, 63 ans, 29-31 rue Saint-Augustin,	Membre du Conseil de surveillance	- Président de la société Christian Toulouse Participation (CHTP) ; - Président de la société Seeft

75002 Paris	Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la société Jacques Bollinger (SJB) ; - Administrateur de la société Bollinger Diffusion ; - Membre du comité de surveillance d'Imagination ;
Yves Turquin, 67 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris	Membre du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Président non exécutif de la société Flamen Ltd. ; - Membre du Conseil d'Administration de la SAS Palletways France. - Administrateur ISF Capital Développement 2015 - Administrateur ISF Capital Développement 2015
Philippe Bodson,	Membre du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010	<p>Président Exmar, Président du comité de Rémunération et membre du comité d'audit.(Bourse de Bruxelles)</p> <p>Président Hamon, Président du Comité de Rémunération.(Bourse de Bruxelles)</p> <p>Président Exécutif Floridienne.(Bourse de Bruxelles)</p> <p>Membre du Conseil de AEI (Houston).</p> <p>Président Blue Sky</p> <p>Membre du Conseil de Cobepa et Cobehold.</p> <p>Président de NMGB</p> <p> </p> <p>Président du GRE</p> <p> </p> <p>Président Sigeco (Société patrimoniale)</p> <p>Membre du Conseil de Sifaco Bénélux et de Sifaco France</p> <p>Membre du Conseil de Mapamundo</p>

Annexe IV au rapport de la gérance - Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

1° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations avec droit préférentiel de souscription :

La résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 consiste à autoriser l'émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, à l'exception des obligations dans la limite de 125 M€.

Les émissions correspondant à cette délégation seront réalisées avec droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois a été utilisée partiellement au cours de l'exercice 2009.

2° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations sans droit préférentiel de souscription :

La résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 vise l'émission des mêmes valeurs mobilières que dans la résolution précédente, dans la limite de 125 M€ pour les augmentations de capital en résultant, mais sans droit préférentiel de souscription pour les actionnaires.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois a été utilisée partiellement au cours de l'exercice 2009.

3° - Possibilité d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demandes excédentaires :

La résolution, approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 en application des dispositions légales qui consacrent le mécanisme de la sur-allocation, a pour objet de permettre à la gérance conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, au cas où, à l'occasion d'une émission décidée, les demandes des souscripteurs dépasseraient le nombre de titres offerts, de pouvoir, dans les trente jours suivants la clôture de la souscription, émettre, pour répondre à ces demandes, un nombre de titres complémentaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale, le prix d'émission des titres restant inchangé ; il est ici précisé qu'en tout état de cause, le montant global de l'émission ne pourra pas dépasser les limites globales de 125 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois a été utilisée partiellement au cours de l'exercice 2009.

4° - Augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution gratuite d'actions :

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 reprend les dispositions de la quatrième résolution approuvée par votre assemblée du 9 octobre 2006 repris lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2006, et a trait à l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite aux actionnaires d'actions de la Société (ou de l'évaluation du montant nominal des actions existantes) dans la limite spécifique d'un montant de 125 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2009.

5° - Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société :

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 reprend les dispositions de la huitième résolution approuvée par votre assemblée du 9 octobre 2006, repris lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2006, et a trait, en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 alinéa 1^{er}, L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L.443-5 du Code du travail sur renvoi de l'article L.226-1 du même code, à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite spécifique d'un montant de 10 K€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2009.